

37      37      19

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Comité Syndical du**  
**Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc**  
**& Vignobles**

Séance du 08 décembre 2011

Date de la convocation  
17 11 11

Date d'affichage  
17 11 11

Objet de la Délibération :

2011-12-16  
Développement Solidaire

L'an deux mille onze

Et le Huit Décembre

à Dix Neuf heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Kléber MESQUIDA

Présents: MM

**J.ARCAS** (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **JL.BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAISSE** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général) **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général)

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture 19 12 11

SCD  
27 DEC. 2011  
SERVICE COMMUN

## Objet : Développement Solidaire

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles poursuivra en 2012, auprès du Conseil général de l'Hérault, sa mission d'opérateur de développement touristique dans le cadre du programme de développement solidaire mené en partenariat avec le Gouvernorat de Médenine (Tunisie).

Pour cette dernière année du programme triennal, le Pays se propose d'accompagner les actions suivantes :

- Premiers travaux de réhabilitation du ksar El Hallouf,
- Extension de la Maison de l'Artisan de Béni Kheddache,
- Poursuite du programme de Maisons d'Hôtes,
- Création d'un Jardin Sauvage du Désert,
- Communication touristique,
- Formation-qualification des acteurs,
- Appui à l'ingénierie territoriale.

La demande financière porte sur un montant de 150.000 €, dont 10% seraient dédiés à l'ingénierie mise à disposition par le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Une aide spécifique complémentaire sera, par ailleurs, sollicitée auprès du Conseil général de l'Hérault (Direction des Relations Internationales), pour appuyer cette ingénierie à hauteur de 10.000 €.

Monsieur le Vice-Président demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer un avenant à la convention signée avec le Conseil général de l'Hérault en décembre 2010, dans le cadre du Développement Solidaire avec la Tunisie, cet avenant prorogeant la durée de la convention au 30 juin 2012, en raison de l'incertitude politique résultant de la révolution de jasmin.

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Comité Syndical autorise le Vice-Président à signer un avenant à la convention signée avec le Conseil général de l'Hérault en décembre 2010, dans le cadre du Développement Solidaire avec la Tunisie, cet avenant prorogeant la durée de la convention au 30 juin 2012, en raison de l'incertitude politique résultant de la révolution de jasmin.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel les Béziers, le 08 décembre 2011.

Le Vice-Président

**Kléber MESQUIDA**

